



Commission Régionale de Valorisation du Bénévolat

Procès-Verbal N°3 – Saison 2023-2024

Réunion du :	Mercredi 10 JANVIER 2024 par messagerie
Présidence :	Benoît LEFEVRE
Présents :	Alain CHAPELET - Lionel BURGAUD – Régis FOREST – Eric SALMON
Absents :	Jérôme PESLIER et Laurent YDIER

Ordre du jour : Modalités de transport JNB FFF 2024

Après entretien avec le Président ESOR le 21-12-23, l'idée est plutôt d'effectuer le transport par SNCF avec un voyage commun de la délégation du MANS à LYON pour plus de convivialité avec possibilité pour les bénévoles du 85 (et certains du 44 qui seraient éloignés) d'arriver la veille au CSR pour un couchage.

Partant de cette préconisation, il a été établi une simulation des coûts de transport fonction des divers trajets empruntés par chaque groupe au départ de chaque district.

Des billets sont bloqués (sur devis au titre de la ligue) pour le trajet LE MANS / LYON jusqu'au 07/ 02 matin.

Les autres réservations de groupes devront être effectuées en ligne par les districts selon horaires indiqués pour assurer les correspondances.

Après présentation des horaires et commentaires, les membres présents valident le principe d'un déplacement par SNCF.

Toutefois, afin de poursuivre les différentes réservations, il convient que ce devis soit validé par les instances qui sont en attente de la prise en charge financière de la FFF pour cette opération.

Par ailleurs, quelques points restent à éclaircir :

1. Déplacement des bénévoles du 85 et du 44 à la gare de Nantes (mise à disposition de minibus – stationnement de ces véhicules à la gare)
2. La nuit supplémentaire des bénévoles 85 implique également un dîner pour les personnes qui risquent d'arriver tardivement (penser à bloquer des chambres auprès du CSR)
3. Déplacement du groupe 53 par minibus ou par train ?

NOTA :

- L'établissement réservé pour la délégation se situe à ST PRIEST, Parc Technoland ZI Champ Dolin, 9 Rue Aimé Cotton (Hôtel KYRIAD PRESTIGE)
- Il faut confirmer à la LFA AVANT LE 16 FEVRIER 2024 la participation de notre ligue via un questionnaire précisant les modalités de transport, les horaires, les nécessités de navettes

- Le listing des bénévoles désignés par chaque district devra être renseigné pour le 19 FEVRIER 2024 – le lien sera communiqué par mail séparé
- La ligue prend en charge les frais d'hébergement (Hôtel) et de déplacement en train de la gare du CDG de gestion à la gare de LE MANS et les retours de la Gare de LYON vers les gares des centres de gestion les plus proches.
Les districts devront fournir les justificatifs à la LFPL pour un remboursement.

LE PRESIDENT,



Benoît LEFEVRE

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

MCL. BARBET.